

Attestation d'expérience préalable de découverte

Formation Baliseur



Présentation générale :

Une expérience **préalable minimale de découverte est indispensable.**

Elle participe à la réussite de la formation, tant sur un plan individuel que collectif :

- Pour le candidat afin de découvrir l'activité et ainsi faciliter l'acquisition des compétences
- Pour le collectif afin de dynamiser les productions et d'enrichir les échanges
- Pour les formateurs afin de consacrer pleinement le temps et les ressources aux objectifs

Expérience préalable à l'entrée en formation Baliseur :

Le candidat doit avoir **participé à au moins 2 sorties de découverte** du balisage. Il effectuera les activités sous la responsabilité d'une personne reconnue pour son expérience dans le balisage, identifiée par le Comité départemental concerné.

Ces sorties vont permettre de :

- Valider la motivation pour l'activité, notamment par la découverte des conditions d'exercice, différentes d'une randonnée (rythme, effort, concentration, contraintes de portage, salissures ..)
- Développer une première approche de l'activité et ainsi profiter au mieux de la formation

ATTESTATION à faire remplir par le référent identifié par la CSI

Je, soussigné (e) : Nom, Prénom :

Mission au sein de la CSI :

Numéro de licence (si licencié) :

Certifie que Madame / Monsieur :

- A bien participé à au moins 2 sorties de découverte du balisage
- A bien saisi les exigences singulières de l'activité et confirme sa motivation pour la formation

Date et signature :